



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/12/24/Add.1
20 août 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion

Pyeongchang, République de Corée, 6-17 octobre 2014

Point 29 de l'ordre du jour provisoire*

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Ce document contribue à l'examen des Directives relatives à la diversité biologique et au développement touristique par la Conférence des Parties, à sa douzième réunion,¹ conformément à la décision XI/6, partie E.² Il est fondé sur le document UNEP/CBD/COP/11/INF/52/Rev.1 et a pour but d'étayer les débats sur les moyens d'optimiser l'application des Directives et des meilleures pratiques, technologies et enseignements tirés qui s'y rattachent des Parties, des agences des Nations Unies telles que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), des associations et réseaux compétents de l'industrie du tourisme, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), des communautés autochtones et locales et autres groupes d'importance.

2. Ce document a été préparé grâce au généreux appui du ministre fédéral de l'Environnement de l'Allemagne, à partir du rapport d'un consultant³ et de l'information trouvée en ligne et issue d'une recherche de documentation. Dix-huit rapports nationaux et 35 stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB) ont été examinés pour préparer ce document afin d'y trouver des mentions de tourisme durable. Tous les cinquièmes rapports nationaux analysés ont mentionné le tourisme, et 15 des 26 SPANDB d'après 2010 disponibles (57 pour cent) ont fait état d'objectifs ou d'activités liés au tourisme. Six Parties (Costa Rica, Allemagne, Jamaïque, Mexique, Pérou et Samoa, 17 pour cent des Parties avec lesquelles le Secrétariat a communiqué directement) ont fourni des

* UNEP/CBD/COP/12/1/Rev.1.

¹ <http://www.cbd.int/tourism/guidelines.shtml>.

² Paragraphe 48 de la décision XI/6 : La Conférence des Parties « Décide de passer en revue l'application des lignes directrices sur la diversité biologique et le développement touristique à sa douzième réunion, afin d'accroître, entre autres, l'offre d'outils et d'instruments actualisés et novateurs sur la gestion du tourisme durable aux Parties et aux parties prenantes intéressées et accroître leur contribution au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ».

³ Préparé par Richard et Jackie Denman de *The Tourism Company* (R.-U.), une entreprise internationale d'experts-conseil dans le domaine du tourisme durable.

renseignements supplémentaires. Les consultants et le Secrétariat ont aussi communiqué avec 23 experts et professionnels d'institutions compétentes⁴ et les ont interviewés, afin de recueillir leurs suggestions.

3. De plus amples informations seront fournies dans une note informative et lors d'événements parallèles présentés en marge de la douzième réunion de la Conférence des Parties. D'autres travaux connexes sont en cours tels que la révision et l'actualisation d'ici la fin de 2014 du guide pratique sur les Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique.

I. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : DIRECTIVES DE LA CDB EN CONTEXTE

4. Le lien entre le tourisme et la diversité biologique est complexe mais très important. Il offre des possibilités de bienfaits réciproques considérables. L'obligation des Parties à la Convention de produire des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des rapports nationaux offre une occasion d'évaluer le niveau d'application des Directives et de la prise en compte du tourisme.⁵

A. *Tourisme et diversité biologique : tendances, facteurs et occasions*

5. Le tourisme et les voyages sont des activités importantes et un important moteur économique. Ils représentent 9 pour cent du produit intérieur brut mondial et 6 pour cent des exportations, et contribuent (directement et indirectement) à un emploi sur onze. Le secteur des voyages et du tourisme croît rapidement. Le nombre d'arrivées internationales a augmenté de 9,2 pour cent de 2011 à 2013, pour atteindre 1 087 millions, et les recettes ont augmenté encore plus (de 11,2 pour cent) pour atteindre 1 159 millions \$US.⁶ L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) prévoit que le nombre d'arrivées internationales augmentera de 3,3 pour cent par année, en moyenne, jusqu'en 2030. Cet aperçu laisse présager une croissance encore plus rapide dans les pays en émergence (4,4 pour cent par année) que dans les pays économiquement avancés (2,2 par année). Le taux de croissance annuelle par année prévu jusqu'en 2030 varie selon les régions (Amérique centrale : 5,2 pour cent, Afrique : 5 pour cent, Asie/Pacifique : 4,9 pour cent, Amérique du Sud : 4,6 pour cent, Europe : 2,3 pour cent, Amérique du Nord : 1,7 pour cent). Une tendance actuelle pour les aventures modérées et les expériences authentiques et transformatives,⁷ qui comprend souvent des visites dans des milieux naturels et l'observation de la vie sauvage, a été constatée dans les marchés sources plus matures tels que l'Europe et l'Amérique du Nord. Ces mêmes tendances sont maintenant observées dans certains segments des marchés sources émergents.

6. L'étendue du lien entre le tourisme et la diversité biologique peut se résumer comme suit :

a) Une pression sur les habitats qui entraîne l'appauvrissement de la diversité biologique à cause d'un développement, d'une exploitation et d'activités touristiques mal conçus et mal gérés dans des lieux mal choisis;

⁴ OMT, PNUE, UNESCO, Alliance pour la défense des forêts pluviales, Bundesamt für Naturschutz (Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature), ECOTRANS (Réseau européen pour le développement du tourisme durable), Tourisme écologique en Europe, Planeta.com, Société internationale de l'écotourisme, Groupe de spécialistes en tourisme et en aires protégées de l'UICN, MesoAmerican Reef Tourism Initiative (MARTI), Tourism Concern, World Travel & Tourism Council, l'Initiative des voyageurs pour le développement du tourisme durable, UICN, Équipe d'enquête et de suivi sur le tourisme et Réseau tiers monde, EplerWood International/Université Harvard, TIME Unlimited Tours en Nouvelle-Zélande, Université de Waterloo, Université de l'Alberta, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

⁵ Les lignes directrices pour les cinquièmes rapports nationaux font référence aux « secteurs économiques pertinents » mais ne mentionnent pas expressément le tourisme. Ainsi, les Parties ont le libre choix d'inclure ou non le secteur du tourisme parmi les principales menaces pour la diversité biologique, et de décider s'il convient ou non de mentionner le secteur du tourisme en décrivant le rôle que joue la diversité biologique dans les stratégies de réduction de la pauvreté et autres instruments de politique intersectoriels.

⁶ Faits saillants OMT du tourisme, édition 2014, OMT, 2014.

⁷ ITB World Travel Trends Report 2012/13.

b) Des menaces pesant directement sur différentes espèces, notamment à cause des activités récréatives, de l'utilisation à des fins alimentaires ou comme souvenirs, ou la concurrence des espèces exotiques envahissantes introduites lors d'activités touristiques;

c) Le tourisme créant d'autres conditions environnementales qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur la diversité biologique, notamment par la consommation d'eau ou l'émission de gaz à effet de serre contribuant aux changements climatiques;

d) La reconnaissance de la grande importance des beaux paysages et d'une riche diversité biologique pour l'économie touristique, qui fournit des arguments politiques et économiques pour leur conservation et leur ressourcement;

e) Le développement et l'offre de produits touristiques fondés sur la nature représentant une source de revenu et autres moyens de soutenir la conservation de la diversité biologique;

f) L'appui du tourisme aux modes de subsistance et à la diversité culturelle des communautés autochtones et locales, qui offrent une solution de rechange aux activités non durables et qui sensibilisent davantage aux enjeux de la conservation.

7. Les consultations avec les experts mentionnées au paragraphe 2 révèlent plusieurs tendances générales récentes qui influent sur le lien entre la diversité biologique et le tourisme :

a) Augmentation de l'envergure des projets d'accommodation prévus ou développés qui se manifeste par de plus grands centres de villégiature et dont la planification et le développement exigent un contrôle accru, surtout sur les côtes et sur les îles;⁸

b) Certains projets d'infrastructures touristiques reposent encore sur d'anciens modèles et des méthodes de construction non durables, tandis que d'autres ont fait de gros efforts pour minimiser les conséquences qui pourraient être reproduits à plus grande échelle;

c) Une situation difficile en ce qui a trait au financement public et aux ressources pour les aires protégées,⁹ surtout à la lumière de l'augmentation proposée de leur nombre et de leur superficie afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi relatif à la diversité biologique, qui crée une occasion et le besoin d'augmenter la capacité institutionnelle pour accroître les revenus des visites et du tourisme; quelques Parties, dont le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Costa Rica, l'Afrique du Sud et le Mexique, ont réussi à créer des sources de revenus complémentaires considérables pour les parcs grâce au tourisme et aux visites;

d) Sensibilisation et intérêt accrus des visiteurs pour les questions d'éthique et de conservation, et la volonté d'y participer (dont la volonté d'appuyer les causes bien présentées);

e) Les réseaux sociaux contribuent à sensibiliser les consommateurs et les encouragent à examiner la question de manière plus approfondie, et incitent les sociétés à devenir des citoyens plus responsables;

f) Un accès accru à des habitats et des espèces qui n'avaient jamais été exposés à des visiteurs, et les menaces pour la diversité biologique qui en découlent;

g) Une croissance continue de l'industrie des croisières, qui représente une menace accrue pour la diversité biologique marine et côtière, au même titre que les excursions terrestres, à cause des méthodes de gestion de l'environnement contradictoires que préconisent les entreprises;

⁸ Par ailleurs, il y a aussi eu croissance de l'hébergement dans des pavillons individuels plus modestes et plus simples dans certaines régions côtières et naturelles.

⁹ Bertzky, B. et al. 2012. Protected Planet Report 2012: Tracking progress towards global targets for protected areas. IUCN, Gland, Switzerland and UNEP-WCMC, Cambridge, UK (http://cmsdata.iucn.org/downloads/protected_planet_report.pdf).

h) Les fluctuations du marché du tourisme naturel dans certaines destinations, où les facteurs économiques, politiques et autres entraînent une diminution du nombre de visiteurs, mettant en évidence la nécessité de porter une attention particulière à la résistance, la capacité et l'accès aux marchés.

B. Positionnement des Directives de la CDB

8. Les Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique offrent toujours une base pour la planification des aires et l'évaluation des projets touristiques dans les écosystèmes vulnérables, dix ans après leur développement dans le cadre d'un processus consultatif. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique offrent un nouveau contexte pour les Directives, tout comme les conclusions de la conférence Rio+20.¹⁰ Le document UNEP/CBD/COP/11/INF/52/Rev.1 proposé à la onzième réunion de la Conférence des Parties a démontré au moyen d'exemples la contribution du tourisme au développement et à la gestion des objectifs 13 à 20 d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Bien que cette contribution ait parfois pour but de contrôler le tourisme afin de prévenir l'appauvrissement de la diversité biologique (objectifs 5, 8, 9, 10 et 12 d'Aichi, par exemple), l'analyse illustre également la contribution du tourisme à la sensibilisation à la diversité biologique, aux aires protégées, à la restauration de la diversité biologique, à l'engagement communautaire et à la mobilisation des ressources (objectifs 1, 11, 15, 18 et 20 d'Aichi relatifs à la diversité biologique) et la façon dont le lien entre le tourisme et la diversité biologique est en voie d'être intégré aux politiques et aux modèles de gestion (objectifs 2 et 4 d'Aichi relatifs à la diversité biologique).

9. Il est très important de reconnaître que tous les objectifs généraux du tourisme durable sont pertinents à la diversité biologique.¹¹ Les politiques et les mesures pour réduire les émissions de carbone et la pollution associées aux activités touristiques et pour minimiser l'utilisation des rares et précieuses ressources ont une importance capitale directe et indirecte pour la diversité biologique locale et mondiale. Les buts sociaux exigeant l'engagement des communautés autochtones et locales, l'accent mis sur l'atténuation de la pauvreté, l'équité sociale par rapport aux revenus et aux avantages du tourisme, et l'offre d'occasions d'emploi décentes ont aussi des répercussions sur les modes de subsistance durables, qui sont essentiels afin de réduire les conséquences néfastes pour la diversité biologique dans certaines régions. En dernier lieu, les buts économiques de la viabilité des entreprises et de la prospérité locale sont également importants dans le contexte des moyens de subsistance durables. Par conséquent, il est essentiel de continuer à défendre les priorités relatives à la diversité biologique dans les projets relevant de la Convention afin qu'elles ne soient pas oubliées ni diluées dans ce contexte plus général.

C. Application des Directives : méthodes directes et indirectes

10. Les points ci-dessous témoignent de l'utilisation récente des Directives :

a) Sept Parties à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates ont signé en 2011 un Protocole sur le tourisme durable fondé sur les Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique. Le Protocole déclare que ses Parties encourageront l'intégration des Directives de la CDB au développement et à la révision de leurs stratégies et plans de développement touristique pour les Carpates, en vue de planifier, d'élaborer et de gérer des activités touristiques durables sur les plans écologique, économique et social;

b) Les facteurs liés au tourisme ont été abordés par le Groupe de l'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar sur les terres humides et dans le cadre des travaux réalisés en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, l'UICN, la WWF et l'OMT, en préparation pour la Journée mondiale des zones humides 2012, à partir de l'expérience des Directives de la CDB relatives à la

¹⁰ Paragraphes 130 et 131 à <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/06/N1238164.pdf>.

¹¹ *Making Tourism More Sustainable*, PNUE et OMT, 2005, propose 12 objectifs de politique pour un tourisme durable.

diversité biologique et au développement touristique.¹² Le site Web de la Convention de Ramsar propose les Directives et le guide pratique de la CDB comme ressources pratiques pour un tourisme durable;

c) Le Partenariat mondial pour le tourisme durable (PMTD, voir le paragraphe 13) a élaboré un mécanisme de première sélection et d'évaluation des projets afin de fournir un outil pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des projets et assurer un suivi des véritables changements en vue de la durabilité dans les différentes destinations. Le critère 3.1 de la Protection de l'environnement et de la diversité biologique détermine si « le projet établit la priorité de ses objectifs conformément à la CDB et ses directives relatives au développement touristique, les conventions environnementales et/ou les plans d'action nationaux »;

d) Les critères établis par le Conseil mondial du tourisme durable (voir les paragraphes 28-29), qui fixe les normes que doivent respecter les entreprises et les destinations touristiques, ont été élaborés dans le cadre d'un processus rigoureux qui mentionne clairement les Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique. Plusieurs outils utilisés par l'Alliance pour la défense des forêts pluviales (un des principaux membres du Conseil) pour promouvoir le tourisme, y compris les normes, l'accréditation et les programmes d'accréditation, sont enracinés dans les Directives de la CDB;

e) La Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés est un système d'évaluation pour aider à la planification, la mise en œuvre et le suivi du développement touristique des espaces protégés d'Europe de manière durable et tournée vers l'avenir. Les critères de la Charte ont été cartographiés par rapport aux directives de la CDB. Les plus récentes publications de la Fédération EUROPARC font référence aux directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique;

f) Certains programmes et projets précis de l'OMT, de l'UICN et de l'UNESCO présentés dans la partie D, ci-dessous, font référence aux Directives.

11. L'examen des 37 cinquièmes rapports nationaux et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB) récemment soumis au Secrétariat de la CDB a permis de recenser les Parties ayant fait référence au tourisme dans un, l'autre ou les deux documents. Parmi ceux-ci, quatre pays font directement référence aux Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique :

a) Belgique : La Biodiversité 2020, Actualisation de la stratégie nationale de la Belgique, 2013. Les Directives de la CDB sont présentées comme un instrument au point 4 h), tourisme et loisirs, et le document fait référence aux Directives et au guide pratique. L'objectif opérationnel 4h.1 consiste à appliquer les outils de la CDB afin de suivre et de contrôler les conséquences du tourisme sur la diversité biologique, plus particulièrement les espaces protégés;

b) Irlande : Actions pour la biodiversité 2011-2016 : Plan national de l'Irlande pour la diversité biologique fait référence à l'élaboration des Directives relatives à la diversité biologique pour le secteur du tourisme dans le cadre de la campagne Notice Nature, qui mentionne les Directives de la CDB;

c) Malte : Les stratégie et plans d'action nationaux 2012-2020 pour la diversité biologique de Malte comprennent un thème sur l'intégration aux autres secteurs, dont le tourisme. Le tourisme durable et responsable à Malte est encouragé et harmonisé à la conservation de la diversité biologique et dans le respect de la capacité d'entretenir des écosystèmes fragiles. Les recommandations et les directives du domaine thématique Tourisme et diversité biologique doivent entrer en ligne de compte de manière précise dans la réalisation de cet objectif;

¹² La résolution XI.17 sur le tourisme, les loisirs et les zones humides de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les aires humides, à Bucarest, en 2012.

d) Allemagne : La Stratégie nationale sur la diversité biologique fait référence à l'application des Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique par les gouvernements national et locaux.

12. En dernier lieu, plusieurs politiques et mesures respectent les Directives de la CDB sans vraiment les reconnaître. Une analyse de certains stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB) récents et des cinquièmes rapports nationaux fournit une indication de la mesure dans laquelle les Parties ont reconnu nommément le tourisme comme un obstacle ou une occasion pour la diversité biologique. Voici des exemples :

a) *Vision, buts et objectifs.* Plusieurs Parties font référence à des buts et objectifs précis en ce qui a trait à la gestion du tourisme, et tiennent compte de ses conséquences sur la diversité biologique. Ces références sont présentes dans les SPANDB de l'Allemagne, de l'Italie, du Myanmar, de l'Afrique du Sud et de la Suisse, ainsi que dans le cinquième rapport national de la Namibie. Le Myanmar fait état d'un plan d'action quinquennal vers un tourisme durable, tandis que l'Allemagne a fixé un objectif mesurable en vertu duquel au moins 10 pour cent des fournisseurs d'activités touristiques doivent respecter les critères écologiques d'ici à 2020;

b) *Mesures législatives et de contrôle.* Certains SPANDB et rapports nationaux parlent d'intégrer les facteurs liés à la diversité biologique aux stratégies touristiques (Namibie, Afrique du Sud et Suisse) ou aux efforts pour prévenir ou minimiser les conséquences du tourisme sur les éléments de la diversité biologique (Italie). Le cinquième rapport national de Fidji fait référence à la mise sur pied d'un comité technique facultatif en vertu de la Loi sur la gestion de l'environnement de 2005, afin de préparer le plan national de développement côtier pour réguler/suivre les activités de développement côtier;

c) *Étude d'impact.* Les références sur le sujet portent sur l'étude d'impact sur l'environnement (SIS) et la définition de la capacité limite. La Serbie, dans son SPANDB, parle d'évaluer les conséquences du tourisme sur la diversité biologique, tandis que la Belgique mentionne l'utilisation des EIE dans les habitats protégés de grande valeur sur le plan de la diversité biologique, qui sont de plus en plus populaires auprès des touristes. La Namibie rapporte que les évaluations environnementales stratégiques ont été réalisées dans le cadre de développements touristiques dans cinq aires protégées pour la conservation des paysages. Les SPANDB du Belarus et du Timor-Leste font état d'études pour déterminer les niveaux de stress acceptables ou les capacités limites des sites naturels protégés utilisés à des fins touristiques;

d) *Gestion et atténuation des conséquences.* Les SPANDB de la Belgique et de l'Allemagne font référence à la réduction ou la limitation des conséquences négatives du tourisme. Le cinquième rapport national du Costa Rica fait référence à un projet pour réduire les conséquences des activités touristiques en cours, tandis que le SPANDB de l'Espagne mentionne un programme pour restaurer le paysage côtier dans les destinations touristiques matures;

e) *Suivi et communication des données.* Deux Parties font référence au suivi des activités touristiques dans leurs cinquièmes rapports nationaux. Le Tonga parle d'un projet de suivi et de développement écotouristique communautaire du Pacifique pour les tortues, tandis que la Namibie précise que les loisirs et le tourisme sont un des thèmes de suivi d'un rapport intégré sur l'état de l'environnement. Les SPANDB de l'Estonie, de l'Allemagne et de l'Espagne parlent de développer des indicateurs ou un programme de suivi sur certains aspects du lien entre le tourisme et la diversité biologique;

f) *Gestion adaptative.* Le cinquième rapport de la Namibie mentionne spécifiquement une démarche réussie de gestion adaptative qui repose sur la recherche et le suivi de la gestion des ressources naturelles communautaires.

D. Programmes, projets et initiatives pertinents

13. Le Partenariat mondial pour le tourisme durable (PMTD) est un programme mondial lancé en 2011 dans le but d'intégrer des principes de durabilité aux politiques, au développement et aux opérations touristiques. Il réunit plus de 80 partenaires représentant des organes internationaux, des gouvernements,

des organisations non gouvernementales, des entreprises privées et des établissements d'enseignement, et un bureau de coordination offert par le PNUE. Le PMTD crée des projets touristiques durables et agit en qualité de centre d'échanges dans ce domaine. Il travaille actuellement à solliciter le soutien financier de donateurs pour les projets de planification du tourisme et de gestion des activités de base qui font en sorte que la planification et le zonage tiennent compte des espaces protégés importants et imposent des mesures sévères pour l'élaboration et le fonctionnement des installations.

14. Le Cadre décennal de programmation (10YFP) concernant les modes de consommation et de production durables (CPD) est un cadre de renforcement des capacités adopté officiellement par les chefs d'État à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 en juin 2012. Le tourisme durable est devenu un des programmes du cadre décennal actuel¹³ à cause de l'importance économique et sociale du tourisme, essentielle du point de vue de l'utilisation des ressources. Le PNUE agit en qualité de Secrétariat du programme, en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Le troisième volet du programme de tourisme durable propose d'encourager l'application des directives, des instruments et des solutions techniques pour atténuer les conséquences du tourisme et d'intégrer les habitudes de consommation et de production durables chez les parties prenantes du tourisme. Ce secteur d'activités donne l'occasion d'intégrer les pratiques de tourisme durable aux directives sur les meilleures pratiques élaborées pour les domaines thématiques tels que la diversité biologique, la résilience face aux changements climatiques, la gestion des zones côtières et la gestion durable des terres.

15. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a mené plusieurs projets directement liés au tourisme et la diversité biologique au cours des deux dernières années :

a) Cinquante-cinq cours de formation (sessions de 1-2 jours) organisés par l'ancienne unité de consultation sur le tourisme et la diversité biologique de l'OTM, avec l'appui du ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature, des Bâtiments et de la Sécurité nucléaire de l'Allemagne en 2012 et 2013, ayant pour thème *Comprendre les tendances touristiques et la conservation de la diversité biologique dans un contexte de produits et de marketing innovateurs*. Les cours ont attiré des participants de plus de 30 pays et fait la promotion de la gestion efficace et durable des destinations axée sur la diversité biologique. Les Directives de la CDB y ont été distribuées et des sessions spéciales sur le tourisme de montagne et côtier y ont été présentées;

b) D'importants travaux sur le tourisme côtier durable dans le cadre du projet COAST (Collaborative Actions for Sustainable Tourism), financés par le FEM, reliant neuf pays d'Afrique. Ces travaux ont porté sur une évaluation détaillée des problèmes de gouvernance et de gestion aux niveaux national et local. Ils se sont intéressés notamment à la diversité biologique et ont inclus des études de cas et des séminaires sur la diversité biologique pour les employés locaux du secteur touristique;

c) La mise en œuvre de l'étape préliminaire du projet Destination Flyways avec l'appui de l'Allemagne, en collaboration avec les autres agences des Nations Unies, dont les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de la Convention de Ramsar, des partenaires nationaux et des organisations non gouvernementales. Le projet a recensé des occasions d'améliorer la gestion du tourisme durable pour la conservation d'espèces d'oiseaux migrateurs et l'utilisation durable de leurs habitats dans huit sites choisis, surtout des aires protégées et des sites Ramsar présentant un potentiel touristique, dans le but de mobiliser des fonds pour l'étape principale;

d) Collaboration avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie pour l'organisation des célébrations de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs de 2014 ayant pour thème Destination voie migratoires : Oiseaux migrateurs et tourisme, comprenant des événements à l'échelle

¹³ Vous trouverez plus d'information sur le site www.unep.org/10yfp.

mondiale et une compétition d'histoires en photos ayant pour but de sensibiliser le public au lien possible entre le tourisme durable et la conservation des oiseaux migrateurs;

e) Préparation en 2013 d'un guide complet sur le tourisme durable pour le développement en collaboration avec la Commission européenne. Le cinquième pilier fait référence à la diversité biologique et soulève des questions au sujet des politiques, de la protection et des produits liés aux éléments constitutifs du patrimoine naturel. Le guide crée aussi un lien avec les démarches pouvant être utilisées, par exemple des plans de gestion participative du tourisme pour l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique, et le développement de produits touristiques connexes auxquels on a intégré le respect des directives de la CDB.

16. L'engagement de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) envers le tourisme porte spécifiquement sur deux de ses programmes :

a) Le programme Biodiversité et activité économique a pour but d'intégrer la diversité biologique au développement et à l'exploitation d'hôtels et de centres de villégiature, et de développer les compétences en affaires d'organisations engagées dans le domaine de l'écotourisme. Des directives ont été élaborées sur l'utilisation de la diversité biologique dans l'exploitation des hôtels et centres de villégiature.¹⁴ Elles ont été suivies en 2012 de cinq principes sur l'installation et la conception d'hôtels et de centres de villégiature,¹⁵ illustrés par des études de cas et fondés sur des analyses antérieures sur les menaces à la diversité biologique dans les Caraïbes.¹⁶ L'UICN et Kuoni ont reconduit leur collaboration en 2012 afin d'inculquer des compétences en affaires aux organisations pour la conservation dans certaines destinations choisies. Un partenariat a aussi été formé avec Marriott aux fins d'exploitation durable;

b) Le Programme mondial des aires protégées a créé un groupe de spécialistes du tourisme et des aires protégées (Groupe TAPAS) afin de renforcer les capacités relatives aux conséquences du tourisme au sein du Programme mondial des aires protégées et de conseiller la Commission mondiale des aires protégées en matière de tourisme, en offrant une orientation sur le lien entre le tourisme et les aires protégées. Le Groupe TAPAS est très actif en ce moment, grâce entièrement à la contribution volontaire de ses membres, ce qui a permis d'obtenir plusieurs résultats attendus tels que Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées : directives pour la durabilité, qui sera publié plus tard cette année dans le cadre de la série de directives sur les meilleures pratiques de l'UICN.¹⁷ Le congrès mondial sur les parcs naturels de 2014 présentera divers événements liés au tourisme.

17. L'UNESCO a créé un programme du patrimoine mondial et du tourisme durable en 2011, après un long processus de consultation mené auprès d'organes nationaux et internationaux. L'UNESCO reconnaît que les biens du patrimoine mondial présentent les valeurs universelles remarquables de notre patrimoine commun et, par conséquent, sont d'importantes destinations de voyage offrant un énorme potentiel de développement économique local et de durabilité à long terme, lorsqu'ils sont gérés convenablement. Certains sites de patrimoine mondial ont été placés sur la liste « à risque » pour des raisons qui comprennent « le développement touristique non durable et non contrôlé », ce qui a mené à l'obligation d'apporter des mesures correctives appuyées par une inspection et un rapport. De plus, l'UNESCO fait la promotion du tourisme durable et de l'application des Directives de la CDB par le biais du Réseau mondial de réserves de biosphère (621 sites dans 117 pays, dont 12 sites transfrontaliers).

¹⁴ Biodiversity: my hotel in action: a guide to sustainable use of biological resources, UICN, 2008.

¹⁵ Siting and design of hotels and resorts: Principles and case studies for biodiversity conservation, UICN, 2012.

¹⁶ Impact of hotel siting and design on biodiversity in the insular Caribbean: A situation analysis, UICN, 2011.

¹⁷ Sustainable tourism management in the transboundary areas of the Dinaric Arc region: Manual for planning, development and monitoring of tourism in the protected areas of the Dinaric Arc, UICN, 2013.

II. OUTILS ET INSTRUMENTS DE LA GESTION DURABLE DU TOURISME : LEUR APPLICATION POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

A. Cadres de politique et structures de gouvernance

18. La création de modèles, de cadres et de démarches pour mieux coordonner le tourisme, l'environnement et les autres intérêts à tous les niveaux est un moyen important d'améliorer le caractère durable du tourisme. Les experts consultés dans la cadre de la préparation de ce document ont souligné l'importance de hausser le niveau de sensibilisation à la question, des mesures accrues et finalement des avantages accrus pour la diversité biologique. Certaines avancées ont été réalisées. Par exemple, l'Alliance pour la défense des forêts pluviales a émis un commentaire à l'effet que le dialogue, la sensibilisation et la coopération entre les agences et les ministères du tourisme et de l'environnement se sont nettement améliorés récemment dans les pays d'Amérique latine où elle travaille.

19. Un respect évident des principes de la durabilité et de la reconnaissance des préoccupations et des occasions environnementales que présentent les politiques de tourisme est un des aspects de la réalisation de cet objectif. Un tiers des 26 stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique examinés lors de la préparation de ce document ne font aucune référence ou peu référence au tourisme. Plusieurs politiques de tourisme reconnaissent désormais les problèmes associés à la durabilité, mais sans nécessairement identifier de mesures ni s'engager à les appliquer. La Namibie est un des pays membres qui possèdent un programme d'intégration de la conservation de la diversité biologique aux politiques et mesures législatives du secteur du tourisme. Le récent guide « Le tourisme durable pour le développement » de l'OMT (2013)¹⁸ contient des questions sur la suffisance du cadre de politique d'intégration des pays.

20. La mise en place de structures de partenariat et de gouvernance pertinentes peut renforcer le dialogue et la coordination. Celles-ci doivent réunir les ministères du Tourisme, de l'Environnement et autres, ainsi que des agences, des représentants de l'industrie du tourisme et des organisations non gouvernementales clés (qui peuvent avoir un lien avec des intérêts pour la conservation et la communauté). La toute nouvelle tribune sur le partenariat public-privé (PPP) pour le tourisme en Tanzanie (qui comprenait des représentants des parcs nationaux) et le Conseil national du tourisme du Cameroun en sont des exemples. Les organismes privés peuvent jouer un rôle important dans ces structures. Par exemple, au Kenya, la Fédération du tourisme du Kenya, un organisme de coordination réunissant sept associations commerciales, est un puissant acteur du lobby pour obtenir des ressources supplémentaires pour la gestion des animaux sauvages, réaliser des programmes de conservation côtière et s'opposer aux développements potentiellement nuisibles, comprenant même le secteur du tourisme.

21. Il est essentiel que les structures de gouvernance intégrées n'existent pas qu'au niveau national. Il est de plus en plus reconnu que le développement et la gestion durables du tourisme exigent des structures de partenariat infranationales et locales (destinations), auxquelles participeraient les autorités locales, le secteur du tourisme, les représentants communautaires et les représentants des intérêts pour la conservation. Les agences nationales et infranationales de parcs et les gestionnaires des aires protégées devraient participer de près à ces structures de gouvernance des destinations. L'établissement d'une tribune permanente ou d'un arrangement semblable réunissant les autorités pour les aires protégées, les municipalités locales, les organisations de conservation et les représentants communautaires de l'industrie touristique, est une exigence de base de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

22. La participation des communautés autochtones et locales à la gouvernance et la gestion du tourisme durable est fondamentalement importante. Celle-ci peut être réalisée au moyen de structures et de plans liés aux parcs et aires protégées nationaux. Le plan maître du tourisme pour le parc national de Kakadu en Australie a été élaboré en partenariat avec les propriétaires traditionnels, qui ont enrichi la

¹⁸ <http://icr.unwto.org/fr/content/guide-le-tourisme-durable-pour-le-developpement>.

vision commune pour le tourisme par leurs connaissances et leurs aspirations pour la diversité biologique locale. Lier le tourisme à la gouvernance et la planification des organismes de conservation communautaires a été un succès dans certains pays africains, dont la Namibie. À un échelon plus élevé, la stratégie de l'aire de conservation transfrontière s'appliquant à neuf pays de l'Afrique australe est un exemple de coordination régionale et nationale entre les ministères du Tourisme et de l'Environnement, qui exige ensuite la participation efficace des parties prenantes à l'échelle locale.

B. Mesures législatives, planification et contrôle du développement

23. Les Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique offrent un des exposés les plus détaillés qui soient d'une démarche de planification du tourisme qui aboutit à un plan de zonage du territoire et une procédure de contrôle du développement. Les Seychelles sont un exemple d'un exercice de planification du territoire dans des aires subissant énormément de pressions pour y développer le tourisme qui tient pleinement compte des intérêts communautaires, des modèles de propriété foncière et de données plus complètes sur la diversité biologique, entre autres contributions. Un processus fondé sur l'information est en train de mener à la désignation d'autres aires protégées terrestres et marines aux Seychelles.

24. Le plan d'utilisation du territoire n'est qu'un des instruments réglementaires pour contrôler le développement et l'exploitation du tourisme. Le développement et l'élaboration des réglementations peuvent se faire dans le contexte de la construction. Les normes et les règlements d'exploitation doivent contrôler certaines conséquences environnementales telles que le rejet des déchets. Les autres réglementations peuvent porter sur des types particuliers d'activités touristiques dans certaines aires sensibles (contrôle de l'amarrage des bateaux et du plongeon dans l'aire de gestion marine de la Soufrière à Sainte-Lucie¹⁹) ou la mise en place de procédures pour accorder la permission ou un permis de développement (le Ghana et la Gambie ont élaboré des listes de vérification précises pour les EIE pour les projets sur le tourisme).

25. Malgré la mise en place de plans et procédures (qui ne sont aucunement universels), l'application et l'exécution demeurent des problèmes fondamentaux. Par exemple, une étude sur le tourisme côtier en Afrique²⁰ a révélé une absence générale de respect et d'engagement envers les résultats des études d'impact sur l'environnement. Un des principaux problèmes concernait la capacité des agences gouvernementales et des autorités locales à suivre les projets de développement et les opérations touristiques en cours afin de s'assurer qu'elles respectaient les conditions convenues, les mesures d'atténuation et les normes environnementales générales. Les réglementations et les approbations de planification peuvent être utilisées de manière innovatrice et imaginative. Le développement d'un hôtel à North Head, à Sydney, en Australie, a été approuvé, mais à certaines conditions précises exigeant un suivi et un rapport périodique sur l'état de certains habitats et espèces, qui pourraient entraîner l'adaptation forcée des activités d'exploitation si les changements observés dépassaient les limites convenues.²¹

C. Instruments volontaires : normes, accréditation et directives

26. Le développement et la promotion de normes peuvent fournir un point de référence utile afin de rendre le tourisme plus durable et peuvent être appliqués aux problèmes liés au tourisme et la diversité biologique, à différents niveaux. La Liste verte des aires protégées de l'UICN propose une nouvelle norme élaborée pour les aires protégées qui favorise une meilleure efficacité en établissant un repère et en offrant des mesures d'encouragement aux pays et leurs aires protégées. La norme de la Liste verte offre la possibilité de mettre en évidence et de promouvoir les aires protégées dans lesquelles le tourisme est compatible aux conséquences de la conservation, à un mode de subsistance équitable et aux occasions de gouvernance, et y contribue. Le lancement du concept et des premiers résultats aura lieu au Congrès mondial sur les parcs naturels de l'UICN en 2014.

¹⁹ Challenges and Opportunities for Tourism Development in Small Island Developing States, OMT, 2012.

²⁰ Sustainable Tourism Governance and Management in Coastal Areas of Africa, OMT, 2013.

²¹ Siting and Design of Hotels and Resorts: Principles and Case Studies for Biodiversity Conservation, UICN, 2012.

27. Le niveau des activités d'accréditation comme outil pour reconnaître et encourager les bonnes pratiques dans les entreprises touristiques demeure élevé. Il existe plusieurs programmes d'accréditation à l'échelle de la planète, qui ont été utilisés pour influencer les relations entre le commerçant et le consommateur, et entre les commerçants eux-mêmes. Les programmes d'accréditation varient quant à l'étendue de la diversité biologique touchée par la norme. Par exemple, le programme du Costa Rica comprend un volet particulier sur l'interaction entre une entreprise et l'habitat naturel environnant, et l'Institut national de la diversité biologique est représenté au comité national d'accréditation.

28. Un Conseil mondial du tourisme durable (CMTD) a été mis sur pied afin de promouvoir activement les normes de tourisme durable en tant que norme générale à observer par les entreprises, et afin de créer un fondement pour les différents programmes d'accréditation (en plus des critères d'exploitation au-dessus de tout soupçon de ces programmes). Le CMTD possède une norme d'accréditation « approuvée » (tourisme responsable de la biosphère) parmi les critères pour les hôtels et les voyageurs, ainsi que 18 autres normes reconnues par le CMTD. Les critères portent spécifiquement sur les mesures pour conserver la diversité biologique, les écosystèmes et les paysages. Le CMTD a participé à un examen²² des exigences relatives à la diversité biologique des normes et des programmes d'accréditation mené dans huit secteurs d'activités, qui a révélé que le Conseil englobe presque toutes les normes autres que l'inclusion particulière de la norme « pas de perte nette/conséquence positive nette ».

29. Le Conseil mondial du tourisme durable a élaboré des critères pour le tourisme de destination au cours des deux dernières années à partir des critères que respectent déjà 300 entreprises. Ces critères exigent la mise en place et l'exécution des directives/réglementations sur la planification pour la protection des espaces naturels ainsi que l'obligation d'assurer un suivi des conséquences et de protéger les environnements sensibles. Quatorze « adopteurs précoces » ou destinations pilotes possèdent des environnements ayant une riche diversité biologique, tels que la Riviera Maya du Mexique et le Samoa, qui ont développé avec succès leurs produits touristiques autour d'un patrimoine naturel et culturel. Le niveau d'intérêt que manifestent les destinations et les ressources (humaines et financières) pour la cueillette et le suivi obligatoires des données continuent à soulever des questions.

30. De meilleures communications demeurent une exigence essentielle à l'application de tous les outils volontaires. Il est possible d'accroître la visibilité des entreprises accréditées. Par exemple, Tourisme de commerce équitable d'Afrique du Sud a produit la nouvelle boîte à outils sur les communications efficaces pour les entreprises. L'utilisation des médias sociaux et du contenu produit par les consommateurs sur les sites Web offre de nouvelles occasions de faire participer les touristes, ce qui favorise une souplesse et une transparence accrues et crée la possibilité d'exposer davantage les revendications authentiques et celles qui ne le sont pas.

D. Instruments économiques

31. Les instruments économiques créent des changements en influençant les signaux du marché. Ils sont surtout appliqués pour modifier les comportements lorsque les prix et les coûts ne correspondent pas exactement aux valeurs de la société, y compris l'environnement. Les outils tels que les paiements pour les services écosystémiques et les mécanismes de remboursement peuvent servir de mesures d'encouragement en imposant une pénalité ou un gain, et peuvent aussi favoriser la répartition en suscitant des revenus pour une activité particulière telle que la conservation. Ils peuvent également avoir un effet de levier lorsque la gestion environnementale et autres conditions sont imposées aux entreprises touristiques sollicitant des crédits ou autres modes de soutien. Au Mexique, par exemple, la Banque interaméricaine de développement (BID) a demandé aux entreprises touristiques recevant un appui de respecter les critères du Conseil mondial du tourisme durable.²³ Ainsi, le soutien marketing adapté

²² Review of the Biodiversity Requirements of Standards and Certification Schemes. CBD Technical Series No. 63, UNEP-WCMC, 2011.

²³ Report on Governmental Incentives for Sustainable Practices in the Agriculture, Forestry and Tourism Sectors in Latin America, Rainforest Alliance, 2014.

expressément aux entreprises qui détiennent un certificat de durabilité, comme au Costa Rica, peut être vu comme une mesure d'encouragement.

32. Le processus d'octroi d'un permis ou d'une concession à une entreprise afin qu'elle pratique ses activités dans un espace donné tel qu'un parc national, ce qui lui confère un avantage économique, est un secteur d'activités d'une très grande pertinence pour la diversité biologique dont l'importance est de plus en plus reconnue pour le secteur touristique. Au Mozambique, la durabilité est incorporée aux processus de concession par le biais de l'information exigée dans le cadre du processus de soumission.²⁴ Dans la réserve spéciale Maputo, au Mozambique, les soumissionnaires retenus pour les concessions sont tenus de réaliser une étude d'impact sur l'environnement afin d'obtenir un permis environnemental. L'orientation sur la location de concessions à des fins touristiques dans des aires protégées fait actuellement l'objet de nombreuses études. Des publications à cet égard sont attendues de la part du Conseil de développement de l'Afrique australe, du groupe de spécialistes de l'UICN sur le tourisme et les aires protégées, de Semeia au Brésil, du Groupe de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement.

33. Les parcs et les réserves appliquent un processus connexe en imposant des droits d'entrée ou d'autres droits d'utilisation (p. ex., pour certains types d'accès ou de loisirs). Bien que ce processus soit fréquent, il peut être désordonné et les droits varient considérablement d'un endroit à l'autre. Il a aussi été constaté que dans certains parcs, notamment dans certaines régions de l'Afrique, les revenus obtenus sont retournés à l'exchequer central et non conservés localement pour la gestion des parcs, la conservation et le bienfait communautaire. Les droits d'admission combinés aux droits de concession ont toutefois été la principale source de financement dans plusieurs parcs. Au Costa Rica, le Réseau national d'aires conservées (SINAC) a récemment annoncé une augmentation des droits d'entrée afin d'accroître les revenus du Fonds pour les parcs nationaux.

34. En dernier lieu, le don volontaire par les touristes s'est révélé une source valorisée de revenu supplémentaire, des points de vue social et environnemental. Cette source peut être très efficace lorsqu'elle vise une cause en particulier telle qu'une espèce précise ou un habitat. Nurture Lakeland travaille avec 355 entreprises touristiques dans la région du Parc national du Lake District au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin de recueillir des dons au moyen d'un programme de dons volontaires des visiteurs, qui vient en appui aux projets de conservation comprenant la réintroduction de deux espèces d'oiseaux paraissant sur la Liste rouge de l'UICN.

E. Renforcement des capacités et soutien aux modes de subsistance durables des communautés

35. Les exercices de renforcement des capacités menés avec les communautés locales permettent à celles-ci de s'engager avec plus de succès avec l'industrie du tourisme et accroissent leurs chances d'en partager les bienfaits économiques et de mieux en comprendre les conséquences possibles sur l'environnement social, culturel et naturel. L'OMT a recensé sept mécanismes pour que les communautés pauvres puissent profiter des bienfaits du tourisme dans le cadre de ses travaux sur l'atténuation de la pauvreté par le tourisme.²⁵ La plupart des actions concernant la diversité biologique ont porté sur trois de ces mécanismes : participation des communautés locales dans l'offre de services directs aux touristes, emploi des habitants locaux dans l'industrie du tourisme et engagement au niveau des chaînes d'approvisionnement pour le tourisme.

36. De nombreux exemples ont été recensés de communautés rurales, souvent situées dans des aires écologiquement sensibles, ayant reçu de l'aide pour développer leur propre offre touristique, notamment l'hébergement, les services de guides, les services de traiteur et les activités. Certaines communautés ont échoué à cause d'un manque de qualité, d'accès aux marchés et de sens des affaires, mettant en évidence l'importance d'une bonne planification et du renforcement des capacités. La collaboration avec les

²⁴ Concessions touristiques dans les aires protégées du Mozambique, USAID, 2012.

²⁵ Recommandations concernant les actions pour le tourisme et l'atténuation de la pauvreté, OMT, 2004.

entreprises privées et parfois avec les parcs nationaux et les ONG a souvent été essentielle au succès.²⁶ Voici des exemples :

- a) Preah Rumkel, Cambodge : Projet habilitant les membres de la communauté à protéger leurs forêts tout en améliorant leur mode de subsistance grâce aux revenus du tourisme, appuyé par des liens vers un voyageur spécialisé;
- b) Nature Seekers, Trinité-et-Tobago : Partenariat entre la communauté locale et la division des forêts du gouvernement ayant pour but de protéger la tortue luth en faisant participer la population locale dans le rôle de guides et en engageant des groupes de visiteurs bénévoles;
- c) Zone humide d'Amansuri, Ghana : Projet conjoint de la Société pour la vie sauvage du Ghana et la communauté locale offrant des excursions en bateau aux touristes qui a eu des bienfaits sans équivoque pour la conservation, grâce à la réduction importante de la coupe de mangroves et autres mauvais emplois, et la participation active de la population à la replantation des mangroves.

37. La participation des travailleurs offre en plusieurs endroits un moyen fiable et à grand rayonnement d'offrir un autre mode de subsistance aux populations locales. L'OMT a présenté des séminaires *Transformer les employés du secteur touristique en champions de la diversité biologique et de la protection de l'environnement* dans trois pays africains en 2013 en appliquant des approches pratiques qui ont eu du succès et qui peuvent être reproduites. Il existe aussi de nombreux exemples où de petits exploitants et autres producteurs de biens et de services ont reçu de l'aide pour améliorer leur production, afin qu'ils puissent participer à la chaîne d'approvisionnement des entreprises touristiques locales et ainsi accroître leurs revenus et contribuer à réduire la pression qui pèse sur les habitats. À titre d'exemple, l'initiative *Gambia is Good* a permis de renforcer les capacités de plusieurs centaines de petits producteurs et les a reliés à un réseau coordonné pouvant offrir la qualité et les quantités exigées par une quinzaine d'hôtels.

F. Engagement du secteur privé comme moteur de changement

38. Les entreprises privées engagées dans le secteur de l'environnement par principe personnel ou d'entreprise, ou même aux fins de positionnement de la marque, peuvent provoquer des changements. Elles peuvent prendre des mesures pour modifier leur propre empreinte écologique, y compris leurs conséquences directes et indirectes sur la diversité biologique, et en influencer et soutenir d'autres. Les associations commerciales telles que l'Association des voyageurs du Brésil (BRAZTOA) peuvent mettre en place des programmes de reconnaissance de ces champions. Voici quelques instruments qu'elles peuvent utiliser :

- a) *Audit du cycle de vie*. Le Groupe Accor a entrepris ce qu'il prétend être la première analyse de cycle de vie à facteurs multiples par un groupe d'accueil international, jetant la lumière sur des secteurs clés de conséquences écologiques, dont l'eutrophication des activités agricoles en amont, la consommation d'eau et la construction influencée par sa conception;
- b) *Définition de cibles*. Kuoni souhaite gérer la durabilité en établissant des cibles, des mesures et des systèmes de suivi clairs. Les objectifs de responsabilité de l'entreprise sont fixés chaque année pour plusieurs programmes, dont les « ressources naturelles »;
- c) *Responsabilité sociale et rapports de l'entreprise*. Wilderness Holdings a réussi à intégrer son cadre de durabilité financière et des 4C (commerce, conservation, communauté, culture) dans un seul rapport cohérent;
- d) *Gestion de la chaîne d'approvisionnement*. TUI Travel PLC possède ses propres politiques de destination qui comprennent la protection de la diversité biologique. Elles sont appliquées

²⁶ Le programme de renforcement des capacités créé par l'UICN avec Kuoni afin de parfaire les habiletés commerciales en matière de conservation et les organisations communautaires, traite directement de ces questions.

non seulement à ses propres opérations mais aussi en imposant des normes minimales aux entreprises avec lesquelles elle fait affaire par le biais de la chaîne d'approvisionnement;

e) *Soutien financier pour la diversité biologique.* La Fondation Plantera, un organisme à but non lucratif créé par le voyageur G Adventures, travaille directement avec G Adventures pour minimiser les conséquences sur les destinations. En 2013, elle s'est associée à la Banque interaméricaine de développement afin d'élaborer des projets de tourisme communautaires dans les communautés rurales mal desservies par l'économie des voyages;

f) *Engagement direct pour la conservation de la diversité biologique.* Les entreprises touristiques peuvent gérer leurs propriétés à des fins de diversité biologique. L'Emirates Wolgan Valley Resort en Australie et le Groupe Inkaterra au Pérou sont engagés envers la conservation de leurs espaces en favorisant la végétation endémique, en maintenant la qualité de l'eau et en restaurant les habitats naturels afin de former des corridors biologiques reliant les parcs nationaux avoisinants.

III. PRINCIPAUX POINTS À RÉGLER POUR L'AVENIR

A. *Faire des Directives de la CDB un outil plus efficace*

39. Les Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique demeurent la déclaration officielle de la façon d'aborder le tourisme dans le contexte de la diversité biologique, appuyée par la Conférence des Parties. Trois champs d'activités sont proposés.

40. Premièrement, un exercice plus rigoureux et plus complet peut être entrepris afin d'effectuer un suivi et de faire rapport sur l'application des Directives. Cet exercice soulèverait des questions dans les secteurs suivants :

a) Connaissance des directives comme telles et de toute utilisation particulière et connue de celles-ci;

b) Étendue de l'application des politiques et stratégies sur le tourisme à la diversité biologique, et vice versa;

c) Existence et application d'un système de planification et de développement dans les secteurs sensibles tels que le développement du tourisme;

d) Gestion des activités touristiques dans les régions sensibles, à laquelle participeraient les agences de développement du tourisme, de planification de l'utilisation du territoire et des aires protégées;

e) Identification des normes de durabilité pour le secteur du tourisme comprenant la diversité biologique et leurs niveaux de promotion et d'exécution;

f) Soutien aux programmes de tourisme durable en tant que mode de subsistance dans les régions sensibles;

g) Étendue du suivi des conséquences du tourisme par rapport à des indicateurs pertinents.

41. Deuxièmement, un processus de rapport pourrait être créé, dans le cadre duquel les Parties, les autres gouvernements et leurs partenaires effectueraient chaque année un suivi des conséquences du tourisme et des processus de gestion connexe sur la diversité biologique. Ce suivi pourrait porter sur :

a) Le nombre de visiteurs dans les aires protégées, les réserves et autres espaces ayant une riche diversité biologique (nombre de visiteurs et revenus dans des sites clés, dénombrement des véhicules, enquêtes ponctuelles et données provenant des installations touristiques). La collecte et la consignation de cette information pourraient être obligatoires pour les contributeurs à la base de données de l'UICN sur les aires protégées accueillie par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE (CMSC-PNUE);

b) Indication de l'étendue des différents types d'utilisation touristique telle que les permis pour certaines activités;

c) Consignation du nombre d'entreprises touristiques en affaire autour et dans les aires protégées et les écosystèmes sensibles, y compris les concessions et les permissions accordées aux fins de nouveau développement;

d) Résultats du suivi des habitats, des espèces et de la conservation dans des aires d'activités touristique importantes.²⁷

42. Troisièmement, une campagne précise profitant de l'appui de l'OMT, du PNUE, de l'UNESCO et autres agences compétentes dans le cadre du programme 10YFP pourrait être lancée afin de promouvoir les Directives et le matériel connexe avec plus d'efficacité auprès des Parties et de leurs partenaires.

B. Améliorer les connaissances sur le lien entre le tourisme et la diversité biologique

43. L'étendue des conséquences du tourisme sur la diversité biologique et la nature de la relation bidirectionnelle entre celles-ci demeurent méconnues malgré les progrès des récentes années. L'examen des éléments probants d'études récentes et en cours, notamment des travaux innovants sur l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique et sur la comptabilité du capital naturel pourrait aider à parfaire ces connaissances.²⁸ La promotion d'une démarche mieux informée en matière de planification et de gestion du tourisme, comprenant la détection rapide et de la prévoyance en ce qui a trait à la croissance locale et mondiale du tourisme et de ses conséquences au chapitre des pressions et des occasions offertes, est une autre solution.

C. Accorder l'attention aux besoins et aux occasions particuliers

44. Bien que l'application des Directives de la CDB et des bonnes pratiques apparentées se doit d'être universelle et encouragée auprès des Parties dans toutes les situations, une certaine priorisation peut être établie en réalisant des projets de démonstration dans les pays, les régions et mondialement. Les Parties, à leur onzième réunion, ont fait référence au concept des « zones de tourisme et de grande diversité biologique » afin d'intégrer les aspects de la diversité biologique au développement du tourisme durable et ont invité l'OMT et autres organisations compétentes à coopérer à leur identification.

45. Il faut apporter des précisions au concept des « zones de tourisme et de grande diversité biologique ».²⁹ Il s'agit en général de lieux qui intéressent les visiteurs et offrent un potentiel touristique (et où il y a aussi une certaine pression à gérer) d'une part, et qui possèdent une grande valeur au chapitre de la diversité biologique (pouvant être partiellement à risque) qui a besoin de soutien afin d'assurer sa conservation, d'autre part. Certains commentateurs ont précisé que ces zones peuvent être très petites, telles qu'une plage, une zone humide, une montagne ou une forêt, tandis que d'autres mentionnent qu'elles peuvent être plus grandes, telles qu'un parc national ou un réseau de parcs, une province ou même un pays. Cela dit, un exercice doit être entrepris, en consultation, afin de repérer les zones de grande diversité biologique, peut-être même sur le plan régional. Par la suite, certaines zones de grande

²⁷ Par exemple, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial fournit des données et de l'information critique sur l'état de la conservation des propriétés du patrimoine mondial. Cet exemple pourrait être imité.

²⁸ Le programme Économie des écosystèmes et de la biodiversité, présenté par le PNUE, a pour but d'attirer l'attention sur les bienfaits économiques de la biodiversité, y compris les coûts croissants de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la dégradation des écosystèmes. L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité est appliqué à plusieurs secteurs ainsi qu'à l'évaluation économique intersectorielle des écosystèmes marins et côtiers. La comptabilité du capital naturel est une démarche semblable qui incorpore le capital naturel aux comptes nationaux afin de contribuer à l'élaboration de stratégies de gestion qui visent à atteindre un équilibre des compromis entre le tourisme, l'agriculture, les moyens de subsistance et les services écosystémiques. Par exemple, une série de comptes du capital naturel est en voie d'être élaborée pour Maurice. La prochaine étape inclura le tourisme dans un bilan écologique et une analyse des coûts de redressement.

²⁹ L'expression « zone de grande diversité biologique » a été utilisée dans le passé pour décrire les écorégions de grandes dimensions (Conservation international, 1988). La récente initiative de l'UICN et de ses commissions ayant pour objet de mettre sur pied un processus consultatif pour convenir d'une démarche pour identifier les « aires d'importance pour la diversité biologique » est également pertinente et sera présentée au Congrès mondial sur les parcs naturels en 2014.

diversité biologique pourraient être choisies afin d'être intégrées à un projet ou un programme, tel que le projet Destination Flyways de l'OMT (voir l'alinéa 15 c)).

46. Il est d'une importance capitale que l'identification des zones de grande diversité biologique et l'exécution des projets et des activités qui s'y déroulent tiennent pleinement compte des activités et des programmes de tous les organes internationaux et nationaux pertinents (agences, conventions, porte-étendards habituels et centres d'expertise) dans le domaine de la diversité biologique et du tourisme, plutôt que de mélanger et de reproduire leurs actions. Cette démarche doit tenir compte tout particulièrement des désignations nationales et internationales de l'état et du niveau de protection, et des obligations, approches et ressources qui s'y rattachent. Un groupe réunissant plusieurs agences et parties prenantes pourrait être formé afin d'établir les critères d'identification et de priorisation des zones de tourisme et de grande diversité biologique, et d'appliquer ces critères aux désignations existantes, afin de repérer les lacunes.

47. Plusieurs petits États insulaires en développement peuvent voir l'ensemble de leur territoire considéré comme une zone de tourisme et de grande diversité biologique ou contenir certaines zones qui pourraient être désignées ainsi. Par leur nature, les petits États insulaires en développement sont souvent très dépendants de l'économie touristique et contiennent une riche diversité biologique et souvent même de nombreuses espèces endémiques.³⁰ Il serait de mise d'identifier les petits États insulaires dont les pratiques pourraient contribuer à la démarche du tourisme et de la conservation des zones de grande diversité biologique dont il est question ci-dessus, notamment à partir des résultats de la Troisième conférence internationale sur les petits États insulaires qui aura lieu à Samoa en septembre 2014. De plus, les travaux avec les petits États insulaires en développement permettraient d'aborder des domaines précis associés au tourisme et au développement intensifs, à savoir le tourisme de croisière, le développement de centres de villégiature et les loisirs marins tels que la plongée, et les besoins d'habitats particuliers tels que les récifs coralliens.

D. Aider les aires protégées à tirer davantage du tourisme

48. Les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion et la conservation sont très rares dans plusieurs aires protégées, et parfois même inexistantes. Le financement par l'État a été réduit dans les pays en développement et développés. En même temps, l'objectif 11 d'Aichi relatif à la diversité biologique demande l'élargissement de la couverture des réseaux d'aires protégées et autres mesures de conservation des aires. Accroître le financement et les autres modes de soutien provenant de nombreuses sources, y compris de l'aide au développement d'outre-mer, des gouvernements nationaux et des secteurs privé et non gouvernemental, revêt une importance critique.

49. Le secteur du tourisme devrait jouer un plus grand rôle pour appuyer la conservation et la gestion des aires protégées, qui sont essentielles à son existence et son succès. L'analyse de rentabilité de la gestion de la diversité biologique par le tourisme doit être clairement établie. Celle-ci devrait être utilisée pour obtenir un soutien financier accru pour les aires protégées représentant une ressource économique et aussi pour lutter contre les menaces à leur intégrité et leur diversité biologique³¹ que pose le développement à rendement élevé. Bien qu'il soit possible d'accroître le financement associé au tourisme, dans certaines régions, il est très important de ne pas devenir trop dépendants des revenus touristiques. Les occasions sont limitées dans certains endroits à cause de l'emplacement et de l'accès aux marchés, et les fluctuations des résultats touristiques peuvent modifier les revenus touristiques d'une année à l'autre.³²

³⁰ Challenges and Opportunities for Tourism Development in Small Island Developing States, UNWTO, 2012.

³¹ Par exemple, dans la Grande barrière de corail, en Australie, le pétrole, le gaz et les industries minière et de dragage menacent la diversité biologique du récif et ses activités touristiques. En 2012, le site de patrimoine mondial de la Grande barrière de corail a engendré 6,4 millions \$ AUD en dépenses directes du tourisme, ce qui représente une contribution économique à valeur ajoutée de 5,2 millions AUD (Economic contribution of the Great Barrier Reef, Deloitte Access Economics, 2013). Le tourisme a été utilisé comme argument contre l'exploitation pétrolière dans le parc national Virunga, en République démocratique du Congo.

³² Bâtir un fonds au fil du temps, par exemple un fonds d'affectation spéciale qui profite du soutien des entreprises touristiques, peut offrir une protection contre les fluctuations à court terme.

L'augmentation des revenus touristiques ne doit pas justifier une plus grande réduction du soutien public, même lorsqu'il est possible d'accroître les revenus touristiques.

50. Il y a plusieurs moyens de faire profiter davantage les aires protégées du tourisme. Des actions doivent être mises sur pied pour encourager ou aider comme suit :

- a) Rassembler et diffuser les connaissances existantes et émergentes sur l'optimisation des revenus provenant des droits d'entrée et d'utilisation, des concessions, des dons et autres sources;
- b) Encourager une plus grande participation aux processus de réseaux régionaux et internationaux de la CDB qui recueillent et encouragent les connaissances sur le tourisme et les parcs, et qui soutiennent le renforcement des capacités;
- c) Offrir un soutien accru aux agences et au personnel de gestion des parcs afin de parfaire les connaissances relatives aux partenariats touristiques, aux concessions et aux mécanismes de remboursement des parcs;
- d) Préciser davantage les rôles et les responsabilités dans la planification, la gestion et la prise de décisions ayant des répercussions sur le tourisme dans les aires protégées, aux échelles nationale et locale.
- e) Mettre en place les cadres habilitants et les cadres de politique et de direction nécessaires pour obtenir une juste contribution du tourisme et de la conservation.

E. Promouvoir l'application des meilleures pratiques par les promoteurs touristiques

51. Les projets régionaux, qui pourraient s'appliquer à un plus vaste éventail de facteurs touristiques, mais qui intègrent en particulier les conséquences pour la diversité biologique, pourraient cibler tout particulièrement les investissements du secteur privé et comprendre les éléments suivants :

- a) Analyser la manière dont les entreprises privées et les promoteurs examinent et réagissent aux normes et directives existantes, dont l'identification d'obstacles à la communication et à la mise en œuvre, et faire la promotion de ces directives auprès de ce secteur;
- b) Mener des recherches sur les changements dans la valeur des biens immobiliers dans les zones situées à proximité des aires de diversité biologique au fil de leur fréquentation par les visiteurs.

IV. PROJET DE DÉCISION

52. La Conférence des Parties pourrait souhaiter adopter une décision qui ressemble à ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Prenant note de l'importance du lien entre le tourisme et la diversité biologique et de la pertinence des Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique à cet égard,

Rappelant l'adoption du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20,³³

Tenant compte de l'expérience tirée de l'application d'un éventail d'outils et d'instruments de gestion du tourisme durable pertinents à la diversité biologique,

1. *Invite* les Parties et les autres gouvernements avec l'appui des organisations compétentes et en partenariat avec les parties prenantes de l'industrie du tourisme, y compris les communautés autochtones et locales, à :

³³ Résolution 66/288, annexe de l'Assemblée générale des Nations Unies.

a) Promouvoir les activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du grand public et des touristes aux choix de voyages durables et à l'utilisation des écoétiquettes, des normes et des programmes d'accréditation, selon qu'il convient;

b) Identifier les espaces offrant une riche diversité biologique, mais qui subissent d'importantes pressions ou des pressions possibles du tourisme, et à élaborer et soutenir les projets de démonstration dans ces « zones de tourisme et de grande diversité biologique », notamment au niveau régional, afin de réduire les conséquences négatives et accroître les répercussions positives du tourisme;

c) Faire rapport sur le tourisme, les visites et autres activités touristiques dans les aires protégées, ainsi que sur les conséquences et les processus de gestion pertinents dans les aires sensibles sur le plan écologique, dans les futurs rapports soumis aux termes de la Convention et comme contribution des Parties et des autres gouvernements aux bases de données et aux mécanismes de centre d'échanges liés au programme de travail sur les aires protégées;

d) Renforcer les capacités des agences nationales et infranationales responsables des aires protégées et des parcs ou autres organes compétents, selon qu'il convient, afin de former des partenariats avec l'industrie touristique pour contribuer financièrement et techniquement à l'établissement, l'exploitation et l'entretien des aires protégées au moyen d'outils pertinents tels que les concessions, les partenariats public-privé, les mécanismes de remboursement et autres modes de paiement pour les services écosystémiques, en complément aux allocations des budgets publics et sans préjudice aux mandats publics et aux obligations pour la réalisation de l'objectif 11 d'Aichi relatif à la diversité biologique;

2. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et autres donateurs, selon qu'il convient, à prioriser le financement disponible au soutien des pays en développement, surtout les pays les moins avancés et les petits États insulaires, ainsi que les pays à économie en transition, dans leurs projets de démonstration sur « les zones de tourisme et de grande diversité biologique » dont il est question à l'alinéa a b), ci-dessus;

3. *Invite* les organes de recherche compétents à entreprendre des études sur les conséquences cumulatives du tourisme sur les écosystèmes sensibles et les répercussions des programmes de subsistance durables, y compris le tourisme, sur la diversité biologique, et à en diffuser les résultats;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif, selon la disponibilité des ressources, de :

a) Élaborer, en collaboration avec les organisations compétentes, des moyens de faciliter la remise régulière et systématique de rapports par les Parties sur l'application des Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et au développement touristique;

b) Collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture (UNESCO) et autres organisations compétentes afin d'établir les critères d'identification des zones de tourisme et de grande diversité biologique et de définir les activités prioritaires pour l'application des Directives de la CDB relatives à la diversité biologique et le développement touristique;

c) Maintenir la participation des Parties, des organisations compétentes et des autres parties à la compilation et la diffusion des outils et orientations pertinents, les programmes sur le renforcement des capacités et les meilleures pratiques sur les liens entre le tourisme et la diversité biologique.
